

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

Séance du 19/02/2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le douze février s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,
MM.BEAUMONT David, HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise, TCHERTAN
Viorika et PAILLARD Nelly
Formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé : M. MALLE Anthony

Le Conseil Municipal a désigné Mme PAILLARD Nelly, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 8
Quorum 06
Présents 08
Votants 08

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15/01/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15/01/2020.

Objet des délibérations

2020-02-01	Subvention 2020
2020-02-02	Création d'un poste de secrétaire de mairie
2020-02-03	Permanences des Elus – bureaux de vote Elections Municipales 2020
2020-02-04	Révision contrat de location du photocopieur avec l'entreprise TOUILLET
2020-02-05	Choix du bureau ce contrôle pour réhabilitation salle des fêtes
2020-02-06	Validation des BAT pour dossier adressage

***Délib 2020-02-01: Vote Des Subventions 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote les subventions 2020 suivantes :

Autour des enfants	100,00
Capello's moto club	100,00
Club du bon accueil	100,00
Comité des Fêtes	600,00
Familles rurales Athée La Chapelle	100,00
ASCC - FOOT	320,00
Groupement défense Ennemis Cultures	300,00
Tennis de table	300,00
Avant-garde Cosséenne	110,00
CAUE	45,73
MFR - Maison familiale de l'hippodrome	50,00
Comice agricole Cossé	30,00
TOTAL	2 155,73

***Délib 2020-02-02: Délibération portant création d'emploi de secrétaire de mairie**

Actualisation de la délibération portant sur la création d'emploi de secrétaire de mairie

*** Approbation des Comptes de gestion du perceuteur 2019 - Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie avant la réunion du Conseil Municipal, l'approbation des Comptes de gestion du perceuteur 2019 est ajournée à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 11 mars 2020

*** Vote des Comptes Administratifs 2019 – Budgets Commune, Assainissement et Lotissement des Acacias**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie attestant leur conformité avec les comptes administratifs 2019, le vote des Comptes Administratifs 2019 est ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 11 mars 2020

*** Affectation des résultats 2019 - commune**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie avant la réunion du Conseil Municipal, l'affectation des résultats 2019 est ajournée à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 11 mars 2020

***Délib 2020-02-03 : Permanences des Elus - bureaux de vote - Elections municipales 2020**

Horaires	15 mars 2020	22 mars 2020
08h00-10h30	Gérard LECOT Patrick AUBERT	Gérard LECOT Patrick AUBERT
10h30-13h00	David BEAULONT Jean-Christophe HOUTIN	David BEAULONT Jean-Christophe HOUTIN
13h00-15h30	Denise CHAUDET Nelly PAILLARD	Denise CHAUDET Nelly PAILLARD
15h30-18h00	Viorika TCHERTAN Rémi GAROT	Viorika TCHERTAN Rémi GAROT

Au dépouillement, seront présents : Mmes Viorika TCHERTAN et Nelly PAILLARD
MM. Gérard LECOT, David BEAULONT, Rémi GAROT et Patrick AUBERT

***Délib 2020-02-04 : Révision du Contrat de location du photocopieur**

Monsieur le Maire présente le contrat de location du photocopieur revu par l'entreprise Touiller afin d'y intégrer la sauvegarde informatique.

Cette sauvegarde est préconisée dans le cadre de la protection des données (RGPD).

M. LECOT précise que nous n'avons pas, à ce jour de sauvegardes automatiques et propose le devis de l'entreprise TOUILLER, renouvelant le contrat de location mais cette fois avec un copieur neuf et une solution de sauvegarde autonome pour un montant de 1389.00€ HT/an au lieu de l'actuelle location d'un montant de 1337.32€ HT/an.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal :

Validé le devis proposé par l'entreprise TOUILLER d'un montant de 1389.00€ HT/an.

***Délib 2020-02-05 : Choix du bureau de contrôle pour réhabilitation salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique l'importance des bureaux de contrôle lors des travaux et précise que la commission d'appel d'offre et l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre ont sélectionné le bureau de contrôle le moins disant, l'entreprise APAVE.

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise APAVE pour les montants de 1392.50 € HT sur l'offre du contrôle technique et de 988 € HT sur l'offre de coordinateur sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité***

Accepte la proposition de Monsieur le Maire,

***Délib 2020-02-06 :Validation des BAT pour dossier adressage**

Monsieur le Maire présente les panneaux de rue et numéros de rue avant le tirage des BAT.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal :
Validé les BAT proposés par l'entreprise SELF SIGNAL.

Autorise le Maire à signer les BAT

Questions diverses :

Rénovation salle des fêtes

Monsieur le Maire précise au conseil qu'un permis de démolir et une déclaration préalable ont été déposés en mairie par le cabinet d'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre.

Concernant la consultation des entreprises, le dossier est finalisé et Monsieur LECOT pense le réceptionné début mars.

M. MALBOIS, du cabinet d'architecte a été sollicité afin qu'il intervienne auprès du conseil pour expliquer le projet de configuration de la salle des fêtes, les matériaux utilisés, la conception.

M. LECOT a informé M. MALBOIS de l'emplacement des bouteilles de gaz qui n'ont pas de protection et a vu le rajout de carrelage au niveau du bar. Le diagnostic énergétique réalisé en 2012 lui a été transmis, il en a besoin pour mettre en évidence les points d'amélioration au niveau énergétique.

Fuite mur cheminée nord

Suite à la constatation d'une fuite sur le mur nord de la mairie, Monsieur le Maire propose de contacter un couvreur, l'entreprise SARL SUHARD afin de vérifier l'état de la toiture.

Radar pédagogique

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du Pays de Craon propose la mise à disposition d'un radar pédagogique.

Monsieur le maire explique que le radar fournira en plus de son aspect pédagogique sur la limitation de vitesse, des informations sur le nombre de véhicule, la vitesse en temps réel. Cette restitution d'information étant intéressante pour la commune.

Une mise à disposition pour mai juin serait idéale.

Date Prochaine réunion du Conseil Municipal

Proposition le 11 mars 2020

Heure de fin de séance : 21H20